

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 77 (1985)
Heft: 6

Artikel: "Trop d'état?"
Autor: Rey, Jean-Noël
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386240>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Trop d'Etat?»

(**Essai sur la mise en cause de l'Etat-protecteur en Suisse**)

de Jean-Noël Rey

Quelles sont les tâches de l'Etat? Comment ont-elles évolué en Suisse, au cours des trente dernières années? Quels sont les fondements idéologiques du slogan «Moins d'Etat?» Quelle est l'attitude des principales forces politiques du pays concernant le rôle de l'Etat dans la société civile? Quelle est la réaction du Conseil fédéral face à la mise en cause de l'Etat-protecteur? Le processus de décision, le fédéralisme, les droits populaires, le régime économique et la taille de l'administration centrale ne constituent-ils pas autant d'obstacles à l'expansion de l'Etat?

Jean-Noël Rey, politologue, chargé de cours aux Universités de Genève et de St-Gall, examine ces questions dans son ouvrage, «Trop d'Etat?»¹. L'auteur commente, ci-après, dans quel esprit il a abordé cette question.

Je commencerai par faire deux citations:

1^{re} citation

«Dans l'ensemble, notre régime fédéraliste s'avère, à quelque 30% du PNB y compris cantons, communes et AVS, le moins coûteux des régimes européens, où le budget public atteint de 35 à plus de 50% de ce même produit.» Georges-André Chevallaz, conseiller fédéral et historien.

2^e citation

«Les progrès réalisés, souvent à un rythme rapide, permettent d'affirmer que la Confédération est devenue un Etat social dans toute l'acception du terme.» Hans Peter Tschudi, ancien conseiller fédéral et professeur.

Notre hypothèse de travail est que la Suisse a connu une expansion de l'appareil de l'Etat qui commence dans les années soixante et s'est affaiblie au milieu des années septante. Expansion qui place la Suisse dans le peloton des Etats-providences.

Toutefois, nous prétendons que l'extension du rôle de l'Etat s'est faite au rythme des institutions helvétiques et dans le cadre des limites imposées par le régime politique et économique.

L'objectif de notre étude est de décrire un objet politique, de définir les contours particuliers de l'Etat-providence helvétique, de dégager les formes stratégiques de la mise en cause pour, finalement, proposer une grille de lecture originale du phénomène. Nous voulons fournir les éléments objectifs pour qu'une véritable discussion s'engage. Nous ne voulons pas ouvrir une polémique.

Qu'est-ce que l'Etat? Que fait l'Etat?

Telles sont les questions préliminaires à tout débat sur l'Etat. L'Etat consomme, il est donc un agent économique, il gère des assurances sociales, il est donc un agent social, l'Etat représente les intérêts généraux de la population, il est aussi, par conséquent, un agent politique. Aux fonctions classiques de la défense, de la politique étrangère ou de l'administration, d'autres tâches ont été ajoutées. Citons l'AVS, la protection de l'environnement, l'aide à la recherche, les routes nationales etc. La croissance économique, les développements démographique et technique en sont la cause.

Cela dit, il est utile de constater que:

- la part de l'Etat fédéral, mesurée en dépenses publiques par rapport au PNB, est en baisse depuis 1977; elle s'élevait à 28,3% en 76, à 27,6 en 77 et à 26,4 en 1980;
- entre 1950 et 1977, la part de l'Etat au PNB a augmenté de 10,5%; en comparaison internationale, l'augmentation n'est pas disproportionnée, elle fut de 12,5% en Autriche, de 11,8% en France et de 10% en RFA; les dimensions de l'Etat fédéral demeurent modestes;
- la part des fonctionnaires par rapport à la population active est également basse en Suisse si nous la comparons aux pays qui nous entourent. En Suisse, elle est de 10%, en Autriche de 18,3%, en France de 14,3% et en RFA de 14,5%.

Ces constatations étant faites, il convient de se demander pourquoi l'interrogation sur le rôle de l'Etat apparaît aujourd'hui. A mon avis, trois explications sont possibles:

1. L'Etat-protecteur a déjà conduit à une importante réduction des inégalités. Par ailleurs, l'ampleur des mécanismes sociaux accroît l'opacité sociale et incite par là les citoyens à s'interroger sur les limites de la solidarité mécanique.
2. La crise économique révèle les contradictions de la société. L'Etat social ne suffit plus à colmater les brèches.
3. Le compromis social qui présidait à l'existence des sociétés industrielles subit les contre-coups de la crise économique.

Cela revient à dire qu'il s'agit moins d'une crise financière que d'une crise socio-politique de l'Etat-protecteur. Ce sont donc les rapports entre l'Etat et la société qui sont en cause. Chez nous, la mise en cause de l'Etat-protecteur a pris quatre formes principales:

- 1) le frein au social
- 2) les économies financières
- 3) le blocage des effectifs du personnel
- 4) les propositions de privatisation ou de reprivatisation.

Nous pouvons donc constater qu'il y a mise en cause du contrat social dont les fondements remontent aux années d'après-guerre. Cette mise en cause puise ses racines idéologiques dans les théories néo-libérales des économistes américains. Pour véhiculer ces idées, Rockefeller créa, en juin 1978, la commission Trilateral. La Conférence de Bilderberg contribua également à leur diffusion. En Suisse, ces théories ont fait des émules, comme par exemple le Prof. Wittmann. Certes, la Suisse est un Etat-protecteur, mais nous l'avons déjà dit, aux proportions modestes. Quelles en sont les raisons? Nous retenons cinq limites au moins à l'extension de l'Etat fédéral; tout d'abord le rôle des groupes et organisations professionnels et le processus de décision, ensuite le fédéralisme, puis les droits populaires et le régime économique et, enfin, le poids modeste de l'administration.

La preuve que ces limites ont fonctionné nous est livrée par la période de haute conjoncture, période au cours de laquelle l'Etat fédéral a crû moins rapidement que l'appareil d'Etat des pays qui nous entourent.

Dans cette perspective, il ne saurait y avoir une seule forme de développement de l'Etat moderne; elle sera nécessairement pluraliste. Cependant, une chose est certaine: l'alternative privatisation ou étatisation conduit à une impasse.

¹ L'ouvrage «Trop d'Etat?» paru en septembre 1983 aux Editions «Réalités sociales» peut être commandé auprès de l'Union syndicale suisse, case postale 64, 3000 Berne 23, au prix de 20 fr.

Ce numéro de la Revue syndicale suisse a une histoire. Le Syndicat suisse des services publics (SSP/VPOD) regroupe les professions les plus diverses qui ont en commun l'accomplissement d'une tâche d'intérêt public. Onze commissions fédératives permettent de traiter les problèmes spécifiques liés à la profession. En 1980, la conférence fédérative du secteur social avait réclamé des réponses syndicales claires aux tendances de démantèlement des prestations sociales. Afin de recenser les mesures de démantèlement, la commission fédérative du secteur social décida de faire une enquête dont les résultats devaient être publiés en 1985 dans un «Livre Blanc»... qui ne vit pas le jour, mais dont les quatre contributions essentielles, celles de Beat Kappeler, Martino Rossi, Fritz Leuthy et Pierre Gilliland sont publiées aujourd'hui sous la jaquette rouge de la Revue syndicale.